
Section 18 du Comité National Terre et planètes telluriques : structure, histoire, modèles

Message de la section 18 concernant les recrutements en 2009 et la situation à venir du CNRS

1. Concernant le nombre des postes mis au concours et l'évolution à court terme des recrutements de CR au CNRS

Le nombre de postes de CR mis au concours est dépendant -sur des bases statistiques- du nombre de départs en retraite et autres types de départs (352+133 = 485 en 2009), ce qui en explique les fluctuations. Mais cette année, la situation est très différente en raison d'une part de suppression de postes (28 chercheurs et 105 ITA des BAP EFGH) et d'autre part de la mise en place de 90 chaires CNRS-Enseignement supérieur mobilisant de la masse salariale du CNRS.

La section 18 recrutera cette année 3 CR2 et 2 CR1. En 2008 la section a recruté 7 CR2 et 2 CR1. Sept postes DR 2 sont proposés, un chiffre identique à celui de 2008, par contre nous bénéficions d'un recrutement de DR2 externe colorié.

A côté de cela, le CNRS propose donc d'accueillir en délégation de jeunes maîtres de conférences dans le cadre des chaires CNRS - Enseignement Supérieur. Il y aura 90 chaires au total pour le CNRS et 6 pour les 4 sections relevant de l'INSU, d'après l'annonce que le faite à la section par le DSA, B. Goffé). Ces postes ne sont pas encore publiés.

(à suivre sur : <http://www.sg.cnrs.fr/drhchercheurs/concoursch/chaire/default-fr.htm>)

La section n'a eu aucune information ni sur le mode d'attribution de ces postes, ni sur la définition des profils, ni sur les universités bénéficiaires. Nous ne savons pas non plus à l'heure actuelle si les sections seront sollicitées pour les jurys de recrutements et les modalités d'intervention dans ces jurys le cas échéant. La concertation entre le CNRS et l'université telle qu'évoquée sur le site du CNRS (page reproduite ci-dessous) ne semble donc pas concerner les sections pour l'instant.

Extrait du site du CNRS :

Le nouveau dispositif vise à attirer les jeunes talents sur des postes thématiques définis en concertation entre le CNRS et l'université dans le cadre d'une politique scientifique commune.

Les lauréats sélectionnés conjointement par l'université et le CNRS, dans le cadre de comités de sélection mixtes, seront recrutés par l'université en qualité de maître de conférences et placés en délégation auprès du CNRS.

*Les chaires vont ainsi permettre à des maîtres de conférences recrutés de se consacrer, **durant cinq ans**, majoritairement au développement de leur projet de recherche dans un environnement scientifique approprié tandis qu'ils développeront leurs compétences pédagogiques **en assurant un service d'enseignement limité à un tiers de temps**.*

Outre leur rémunération, les lauréats des chaires CNRS - Enseignement Supérieur bénéficieront d'une prime significative et de crédits destinés à soutenir leur recherche.

Les chaires sont accessibles non seulement aux jeunes docteurs candidats à un premier poste de maître de conférences mais également aux maîtres de conférences candidats à une mutation ainsi qu'aux chargés de recherche souhaitant devenir maîtres de conférence.

Nous constatons et regrettons que la création des chaires CNRS-ES soit bien loin de compenser la diminution des postes de CR par rapport à 2008.

Si le nombre de chaires CNRS-ES vient à augmenter dans les années futures, le recrutement de postes fixes de CR risque de se tarir en conséquence.

La section est consciente de ce problème et tient à exprimer ses inquiétudes. Après le transfert des expertises des laboratoires vers l'AERES, c'est une fonction importante des sections, le recrutement, qui risque de s'éteindre. Un des enjeux majeurs est de voir disparaître à terme une instance nationale, multi-organisme, ayant une vision globale sur l'ensemble de l'activité scientifique de notre pays et de son positionnement vis à vis de l'international.

Autre source d'inquiétude, le devenir des départements du CNRS en 2009 (décision du CA du CNRS du 17 novembre 2009) qui pourrait remettre en question la structure du Comité National. La section 18 suivra cette évolution avec une grande attention.

(Rappel : le Comité National de la Recherche Scientifique (CoCNRS) comprend les Conseil Scientifiques de Département, le CS du CNRS, les 40 sections et 5 commissions interdisciplinaires).

Enfin, La section s'alarme de l'effondrement des recrutements au CNRS des ingénieurs techniciens et administratifs (ITA) dans la plupart des branches d'activités professionnelles. Ces emplois sont indispensables au bon fonctionnement de la recherche en général.

2. Au sujet des coloriations des postes mis au concours en 2009

La section 18, constituée en jury de recrutement pour les concours CNRS, est indépendante et n'est pas responsable des fléchages ou des coloriations des postes mis au concours. Ceux-ci sont élaborés au niveau des directions des départements (PU et EDD dans le cas présent) en fonction de leur politique scientifique. Ceci explique la présence de coloriations de postes CR sur des thématiques « externes ».

Cependant, la section 18 a demandé à la direction scientifique adjointe ST qu'une réflexion soit amorcée pour une implication plus marquée dans l'élaboration de la prospective scientifique, en concertation avec celle-ci et avec la CSST. La section est bien consciente que cette réflexion doit intervenir bien en amont des opérations de fléchage ou de coloriage par la direction pour garantir son indépendance au moment des recrutements.

le 19 décembre 2008

Signé : Yves Lagabrielle, Président, et l'ensemble de la section 18